



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédure

Question écrite n° 27704

Texte de la question

M. Paul Molac alerte M. le ministre de l'intérieur sur la remise du rapport prévu à l'article 32 de la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006. Ce rapport doit faire le point sur l'application de trois dispositions exceptionnelles, prévues par cette loi, qui concernent la possibilité de réaliser des contrôles d'identité dans les trains internationaux, la réquisition administrative des données de connexion et l'accès, dans le cadre de la police administrative, à différents dispositifs de traitement automatisé. Malgré la prorogation à deux reprises des dispositions prévues par cette loi, dernièrement par la loi du 21 décembre 2012, ce rapport prévu annuellement n'a plus été remis au Parlement depuis 2008. Il souhaiterait donc savoir quand ce rapport sera remis.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27704

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5442

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)